

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.576.001, un actif net de D : 2.562.646 et un bénéfice de D : 154.009, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » et « DELICE HOLDING » représentent à la clôture de l'exercice respectivement 10,44% et 10,12% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,89% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>2 035 659</u>	<u>2 937 411</u>
Actions et droits rattachés		1 312 572	2 096 389
Obligations et valeurs assimilées		593 320	616 155
Titres OPCVM		129 767	224 867
Placements monétaires et disponibilités		<u>538 201</u>	<u>1 420 328</u>
Disponibilités		538 201	1 420 328
Créances d'exploitation		<u>2 141</u>	<u>3 000</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 576 001</u>	<u>4 360 739</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	5	9 903	15 227
Autres créditeurs divers	6	3 452	4 728
TOTAL PASSIF		<u>13 355</u>	<u>19 955</u>

ACTIF NET

Capital	7	2 506 386	4 271 371
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	23
Sommes distribuables de l'exercice		56 251	69 390
ACTIF NET		<u>2 562 646</u>	<u>4 340 784</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 576 001</u>	<u>4 360 739</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	8	103 427	98 293
Dividendes		72 691	66 322
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 736	31 971
Revenus des placements monétaires	9	30 277	42 979
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		133 704	141 272
Charges de gestion des placements	10	(47 198)	(61 442)
REVENU NET DES PLACEMENTS		86 506	79 830
Autres produits		-	1 557
Autres charges	11	(7 838)	(9 296)
RESULTAT D'EXPLOITATION		78 668	72 091
Régularisation du résultat d'exploitation		(22 417)	(2 701)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 251	69 390
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 417	2 701
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		316 426	(433 889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(217 355)	175 945
Frais de négociation de titres		(23 730)	(26 535)
RESULTAT DE L'EXERCICE		154 009	(212 388)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	154 009	(212 388)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	78 668	72 091
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	316 426	(433 889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(217 355)	175 945
Frais de négociation de titres	(23 730)	(26 535)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(57 055)	(31 341)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 875 092)	9 420
Souscriptions		
- Capital	160 921	621 703
- Régularisation des sommes non distribuables	2 779	24 054
- Régularisation des sommes distribuables	1 878	6 045
Rachats		
- Capital	(1 974 678)	(639 697)
- Régularisation des sommes non distribuables	(29 348)	3 899
- Régularisation des sommes distribuables	(36 644)	(6 584)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 778 138)	(234 309)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 340 784	4 575 093
En fin de l'exercice	2 562 646	4 340 784
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	25 163	25 263
En fin de l'exercice	14 478	25 163
VALEUR LIQUIDATIVE	177,003	172,507
TAUX DE RENDEMENT	4,21%	(4,11%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 2.035.659 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 263 496	1 312 572	51,22%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		1 263 496	1 312 572	51,22%
AMEN BANK	2 250	59 873	58 554	2,28%
BIAT	1 100	84 250	86 631	3,38%
ATTIJARI BANK	7 500	172 511	178 920	6,98%
DELICE HOLDING	17 124	250 010	259 292	10,12%
EURO CYCLES	4 000	58 137	65 496	2,56%
HANNIBAL LEASE	15 000	145 244	117 135	4,57%
S.A.H	17 399	135 571	186 743	7,29%
SFBT	10 500	232 900	236 376	9,22%
SOMOCER	10	28	25	0,00%
SOTIPAPIER	25 000	124 972	123 400	4,82%
Titres OPCVM		121 778	129 767	5,06%
FIDELITY SICAV	395	41 689	41 727	1,63%
MAC EQUILIBRE	324	52 141	52 934	2,07%
MAC EXCELLENCE	3	27 948	35 106	1,37%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		498 230	593 320	23,15%
<u>Obligation de sociétés</u>		255 000	261 440	10,20%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	45 000	46 935	1,83%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	160 000	162 315	6,33%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	50 000	52 190	2,04%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		83 480	85 583	3,34%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	85 583	3,34%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		159 750	246 297	9,61%
BTZC 10/2016	300	159 750	246 297	9,61%
TOTAL		1 883 504	2 035 659	79,44%
Pourcentage par rapport au total des actif				79,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	3 114 218	83 317	(260 124)	2 937 411	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	3 076 809			3 076 809	
Titres OPCVM	5 863 422			5 863 422	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(4 157 693)			(4 157 693)	(193 643)
Titres OPCVM	(5 978 252)			(5 978 252)	(23 712)
Obligations de sociétés	(35 000)			(35 000)	-
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions côtées			297 065	297 065	
Bon du trésor et assimilables			(369)	(369)	
Titres OPCVM			19 730	19 730	
* <u>Intérêts courus</u>					
		12 536		12 536	
Soldes au 31 décembre 2014	1 883 504	95 853	56 302	2 035 659	(217 355)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 9.903, contre un solde de D : 15.227 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	7 992	13 830
Rémunération du dépositaire	1 911	1 397
Total	9 903	15 227

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 3.452 contre un solde de D : 4.728 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	229	399
Autres	-	149
Rémunération du CAC	3 223	4 180
Total	<u>3 452</u>	<u>4 728</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	4 271 371
Nombre de parts émises	25 163
Nombre de copropriétaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	160 921
Nombre de parts émises	948
Nombre de copropriétaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 974 678)
Nombre de parts rachetées	(11 633)
Nombre de copropriétaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	316 426
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(217 355)
Régularisation des sommes non distribuables	(26 569)
Frais de négociation de titres	(23 730)

Capital au 31-12-2014

Montant	2 506 386
Nombre de parts	14 478
Nombre de copropriétaires	37

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 103.427, contre un solde de D : 98.293 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	2014	2013
<u>Dividendes</u>	72 691	66 322
des actions admises à la cote	58 092	30 064
des titres OPCVM	14 599	36 258
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	30 736	31 971
intérêts des obligations de sociétés	13 117	14 150
intérêts des BTA et BTZC	17 619	17 821
TOTAL	103 427	98 293

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 30.277 contre D : 42.979 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Intérêts des certificats de dépôts	20 059	30 987
Intérêts des dépôts à vue	10 218	11 992
TOTAL	30 277	42 979

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 47.198 , contre un solde de D : 61.442 au 31 décembre 2013, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	42 907	55 857
Rémunération du dépositaire	4 291	5 585
Total	47 198	61 442

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 7.838 contre un solde de D : 9.296 au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	3 969	4 180
Redevance du CMF	3 636	4 734
Services bancaires et assimilés	130	153
Autres	103	229
Total	<u>7 838</u>	<u>9 296</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	9,235	5,614	4,263	5,809	5,218
Charges de gestion des placements	(3,260)	(2,442)	(2,524)	(2,994)	(4,668)
Revenus net des placements	<u>5,975</u>	<u>3,173</u>	<u>1,740</u>	<u>2,815</u>	<u>0,550</u>
Autres produits	-	0,062	-	-	-
Autres charges	(0,541)	(0,369)	(0,337)	(0,759)	(0,313)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,434</u>	<u>2,865</u>	<u>1,403</u>	<u>2,056</u>	<u>0,237</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,548)	(0,107)	(0,248)	(0,530)	(0,226)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,885</u>	<u>2,758</u>	<u>1,155</u>	<u>1,526</u>	<u>0,012</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21,856	(17,243)	(4,849)	4,131	0,713
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15,013)	6,992	2,382	(14,424)	23,167
Frais de négociation de titres	(1,639)	(1,055)	(1,625)	(2,125)	(2,430)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,204</u>	<u>(11,305)</u>	<u>(4,091)</u>	<u>(12,417)</u>	<u>21,450</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>10,637</u>	<u>(8,440)</u>	<u>(2,688)</u>	<u>(10,361)</u>	<u>21,687</u>
Droits de sortie	-	-	0,068	0,075	0,063
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,204</u>	<u>(11,305)</u>	<u>(4,023)</u>	<u>(12,342)</u>	<u>21,513</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,835)	1,111	3,076	10,313	4,863
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,369</u>	<u>(10,195)</u>	<u>(0,947)</u>	<u>(2,029)</u>	<u>26,377</u>
Distribution de dividendes	2,758	1,155	1,526	0,011	2,065
Valeur liquidative	177,003	172,507	181,099	182,416	182,926

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,87%	1,38%	1,39%	1,64%	2,73%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,21%	0,19%	0,42%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	1,56%	0,64%	0,84%	0,01%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net .
- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.